



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1027-2015 ET 1028-2015

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance extraordinaire du 14 décembre 2015, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1027-2015 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2016)

RÈGLEMENT NUMÉRO 1028-2015 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2016

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 23^e jour de décembre 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA